



Aides pour mère seule avec enfants

Par **Cassef**, le **18/07/2016** à **23:43**

Bonjour,

Ma concubine et moi avons pris la décision de nous séparer...

Nous souhaitons faire les choses à l'amiable.

Je lui laisse la garde de notre enfant.

Ma question est, à quelles aides peut-elle prétendre ?

Elle est assistante maternelle à son domicile, mais avec mon départ, elle risque de ne plus pouvoir assumer le loyer.

Quelles sont ses droits en tant que mère célibataire avec 2 enfants à charge, car elle a un enfant issu d'une première relation.

Merci:)

Par **youris**, le **19/07/2016** à **09:37**

bonjour,

la première aide est la pension alimentaire que vous devez verser à votre enfant.

salutations